

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Convocation du 2 juin 2022

Etaient présents : Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENCIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : M. BARRETEAU Blaise par M. PAVAN André.

Etaient absents : Mme ASPE Magali et M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme FABIAN Martine.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX D'ASSEMBLEE DES 4 ET 19 AVRIL 2022.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- REGULARISATION D'AMORTISSEMENT

Par délibération N°18-2-6 du 19 février 2018, la commune d'Ondes a décidé de ne plus amortir les biens du compte 202. Sachant que tout amortissement d'un bien doit être poursuivi, seuls les biens amortissables à partir du 19 février 2018 sont concernés.

Or en comptabilité, le bien N°360 a continué à être amorti pour 61.68€ en 1999, 61.68€ en 2020 et 418.08€ en 2021.

La note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs précise que les anomalies comptables sur exercices antérieurs peuvent être corrigées par situation nette de l'exercice sans transiter par le compte de résultat.

Il a été décidé d'enregistrer sur l'exercice 2022, l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 2802 « Amortissement des frais d'urbanisme » : 541,44€
- Crédit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : 541,44€

2- CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS FINANÇANT LE POOL ROUTIER 2022

La compétence « voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes Hauts Tolosans. Celle-ci est en charge de la mise en œuvre du « pool routier » sur les voies communales.

Pour trouver une nouvelle source de financement, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les Communes et la Communauté de Communes.

La commune d'Ondes versera un montant annuel de 5102.05€.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention pour la mise en œuvre du fonds de concours 2022 et tous documents y afférents.

3- RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le matériel informatique du secrétariat de la mairie, acquis en 2015, a besoin d'être renouvelé. Depuis le 14 janvier 2020, le support Windows 7 a pris fin et les logiciels métiers ne fonctionnent plus correctement. Les trois postes actuels de la Mairie seront récupérés par la bibliothèque et par l'école.

La société Médiacom a été retenue pour l'acquisition de trois ordinateurs complets, de trois onduleurs, d'un switch et d'un NAS pour un montant de 2 949.31€ HT.

L'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sera sollicitée au taux le plus élevé.

4- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE AUX NORMES PMR DE LA SALLE JEAN BLANC – CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.

Par délibération du 13 juin 2016, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été validé par le Conseil Municipal puis a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2017.

Sur la base du diagnostic et des préconisations émises par le Bureau Véritas, l'Assemblée a approuvé la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle Jean Blanc (création de WC PMR, changement ou modification de menuiseries, modification de l'accès du bâtiment...).

Le marché de Maîtrise d'œuvre comprend les missions suivantes :

- AD-AP et DCE
- L'étude de projet (PRO)
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).
- La direction de l'exécution des travaux (DET).
- L'assistance aux opérations de réception des travaux (AOR).

Il a été décidé de retenir Michel AVELLANA, architecte DPLG, pour un montant de 7 400.00€ HT pour assurer la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire a été autorisé à signer le devis correspondant et tous documents y afférents.

5- CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DELARCHIVES

Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat de maintenance avec la société ADIS Informatique pour effectuer la maintenance du logiciel DELARCHIVES et tous documents y afférents pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 15€ HT.

6- CONTRAT DE PRESTATION DE DERATISATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat de prestation avec la société A2D Nuisible pour effectuer une intervention de dératisation sur les fossés et pluviaux de la commune pour un montant de 760€ et tous documents y afférents.

7- CONTRAT DE MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE L'ECOLE

Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat de maintenance avec la société LOISIRS DIFFUSION pour effectuer une visite annuelle pour le contrôle et la maintenance préventive des aires de jeux et des équipements sportifs de l'école et tous documents y afférents. Le contrat prendra effet à la date de signature pour une année, renouvelable 3 fois pour un montant annuel de 630€ HT.

8- CONTRAT DE PRESTATION DE FOURRIERES POUR VEHICULES TERRESTRES

Sujet ajourné

9- DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le contournement nord du bourg d'Ondes a été réalisé pour libérer le centre-bourg d'Ondes de l'intense trafic des poids-lourds. Il a été créé une nouvelle infrastructure routière reliant la RD 29 à l'Est d'Ondes depuis le giratoire existant (RD20-RD29) à la RD 17 par l'aménagement d'un giratoire.

En conséquence, une partie du chemin de Carolles de Miquelès d'une longueur de 124 mètres n'est plus utilisée pour la circulation. Les parcelles ZC 212 et ZD 66 sont donc deux délaissés de voirie.

Il a été décidé de déclasser ces deux parcelles du domaine public communal et de les intégrer dans le domaine privé communal.

10- RETRAIT DE LA COMMUNE D'ONDES DU SMOG (SYNDICAT MIXTE ONDES GARONNE)

Par délibération n° 22-2-11 du 28 mars 2022, l'Assemblée avait décidé de se retirer du Syndicat Mixte Ondes Garonne.

Le comité syndical a accepté, par délibération du 31 mars 2022, le retrait de la commune d'Ondes. Les conseils municipaux des communes membres doivent également donner leur accord (Ondes, Grisolles, Pompignan et la Communauté de communes du Frontonnais). Ils disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du syndicat pour se prononcer sur le retrait.

L'Assemblée a sollicité le retrait de la commune d'Ondes du Syndicat Mixte Ondes Garonne conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} janvier 2023.

11- MODIFICATION DES MODALITES D'ACCUEIL DU RPI ONDES SAINT-CAPRAIS

Sujet ajourné

12- TRANSFERT DE PROPRIETE DU RADAR PEDAGOGIQUE POSE PAR LE SDEHG

En 2018, le SDEHG a implanté 192 radars pédagogiques sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne dont deux sur le territoire de la commune. Ces radars sont actuellement la propriété du SDEHG. Considérant qu'à l'issue d'un partenariat de plus de 40 mois correspondant à la durée moyenne d'amortissement de ce type de matériel, le SDEHG doit dorénavant procéder au transfert à titre gratuit de la propriété de ces radars à la commune.

Suite au vandalisme du radar implanté Rue de la Poste, Monsieur le Maire a été autorisé d'accepter la propriété à titre gratuit du radar implanté par le SDEHG, Route de Castelnaud et de réaliser toutes les démarches afférentes à cette procédure.

13- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Il a été voté le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des locaux communaux, le service de restauration scolaire et la garderie de l'école à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 2^{ème} échelon du grade de recrutement.

14- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Il a été approuvé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

Ondes, le 10 juin 2022

Le Maire,
André PAVAN



